



association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

Direction de la formation et des affaires culturelles
Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)
Monsieur François Piccand
Rue de l'Hopital 1
1701 Fribourg

Fribourg, le 5 juillet 2022

Prise de position provisoire sur la consultation EVMG

Cher Monsieur Piccand

Par courrier du 31 mai 2022, notre association a été invitée par Madame la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens à se prononcer sur les textes législatifs révisés de la maturité gymnasiale (RRM/OMC) et ce jusqu'au 6 juillet 2022. C'est avec plaisir que nous nous répondons à cette invitation. Nous tenons toutefois à préciser qu'il s'agit ici d'une **prise de position provisoire**. En effet, l'AFPESS discutera et adoptera la réponse définitive à la consultation lors de son assemblée générale du 6 septembre 2022.

Notre prise de position s'appuie d'une part sur les travaux préparatoires du comité de l'AFPESS, qui suit le dossier depuis plusieurs années déjà au niveau national (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire/SSPES); d'autre part, nous avons également mené une **enquête en ligne** auprès de nos membres, à laquelle **109 enseignants ont répondu**. Cela correspond à 45 % de nos membres travaillant dans un gymnase. Compte tenu du délai très court et de la période pour la prise de position à l'intention de la DFAC en même temps que la clôture de l'année scolaire, nous considérons que la participation à l'enquête est réjouissante.

Appréciation générale

La présente version du RRM/ORM contient plusieurs **mises à jour et améliorations** qui, à notre avis, **sont clairement les bienvenues**. Il s'agit en particulier de la durée minimale de quatre ans du gymnase (art. 9) qui, en combinaison avec les prescriptions relatives au plan d'études cadre (art. 11) et aux compétences de base (art. 21), garantit l'accès aux Hautes écoles. Nous soutenons également les nouveaux articles sur l'égalité des chances (art. 6), les échanges linguistiques et la mobilité (art. 24), l'engagement pour le bien commun (art. 25) et l'assurance de la qualité (art. 30).

Certains membres déplorent un **certain manque de courage**, car l'EVMG ne se veut pas une réforme fondamentale, mais plutôt un renouvellement technique, prolongeant de facto le système existant d'au moins une génération. Le comité de l'AFPESS est conscient de cette problématique et soutient donc les propositions de la SSPES qui devraient permettre une **évolution continue de la maturité**. Concrètement, cela signifie une ouverture du catalogue des options spécifiques ou la possibilité d'introduire des branches d'approfondissement, de sorte que les cantons puissent introduire de manière autonome les offres qui leur semblent nécessaires. Ces revendications ont été clairement soutenues lors de notre enquête auprès des membres.

Mise en œuvre au niveau cantonal

Pour la mise en œuvre des nouvelles réglementations dans le canton de Fribourg, nous avons reçu des suggestions importantes par le biais de l'enquête menée auprès des membres. Le comité de l'AFPESS souhaite

toutefois aborder deux points généraux qui lui semblent incontournables pour une mise en œuvre réussie. Premièrement, nous demandons à la DFAC de s'engager à ce que la réforme de la maturité ne soit pas déclarée d'emblée comme un projet "neutre en termes de coûts". La lettre susmentionnée du 31 mai 2022 mentionne que "pour les options spécifiques et les options complémentaires, notre réglementation cantonale a fixé un nombre moyen de 17 élèves". Le comité de l'AFPESS **s'oppose fermement à cet amalgame imprécis** entre politique financière cantonale et politique nationale de l'éducation et demande une ouverture fondamentale aux négociations sur la taille des groupes dans le domaine des options (OS/OC). Comme autre condition pour une mise en œuvre réussie au niveau cantonal, nous demandons une reconnaissance claire de la **sécurité de l'emploi** des enseignants du secondaire supérieur dans les collèges. Les adaptations de la grille horaire doivent être traitées - si tant est qu'elles aient lieu ! - avec le plus grand respect pour les enseignants des branches concernées. Nous tenons à relever ici que le présent projet **confirme ou revalorise toutes les disciplines** enseignées dans les gymnases fribourgeois.

Commentaires sur certains articles

Article 13 : Disciplines fondamentales

Une majorité des membres salue la revalorisation de **l'informatique** et de **l'économie et droit** en tant que disciplines fondamentales.

L'approbation est encore plus nette en ce qui concerne le soutien du canton de Fribourg pour l'introduction de la **philosophie comme discipline fondamentale au niveau national**.

Article 14 : Options spécifiques

Dans le sondage, les membres soutiennent très clairement la proposition du comité de l'AFPESS et de la SSPES concernant **l'ouverture des options spécifiques** (à l'instar de la réglementation relative aux options complémentaires).

L'enquête sur les disciplines prioritaires concrètement proposées a donné une **image contrastée**.

Enquête germanophone: 41 réponses	<i>Informatique</i>	<i>Histoire/ Géographie</i>	<i>Théâtre</i>	<i>Religions</i>	<i>Sport</i>
Doit être dans le RRM	35	34	19	15	18
dont : à proposer dans le canton de FR	18	19	8	7	7
Enlever du RRM	5	5	11	21	15
Sans avis	1	2	10	5	8

Enquête francophone: 68 réponses	<i>Informatique</i>	<i>Histoire/ Géographie</i>	<i>Théâtre</i>	<i>Religions</i>	<i>Sport</i>
Doit être dans le RRM	43	42	17	20	27
dont : à proposer dans le canton de FR	25	26	11	12	12
Enlever du RRM	16	18	41	42	34
Sans avis	9	8	10	6	7

L'introduction concrète de nouvelles offres d'OS au niveau cantonal n'est demandée que par une minorité. Nous faisons toutefois remarquer que celle-ci s'engagerait sans doute fortement en faveur de nouvelles offres. La mise en œuvre dépend de la **mise à disposition des moyens nécessaires**. Il faudrait également examiner si une **plus grande autonomie des écoles** ne conduirait pas à des offres plus variées que le pilotage centralisé des gymnases fribourgeois.

De notre point de vue, le feed-back cantonal devrait par conséquent exiger une **ouverture générale** ou au moins l'élargissement du catalogue aux branches informatique et histoire/géographie.

Article 15 : Options complémentaires

Les membres de l'AFPESS **soutiennent l'ouverture de l'offre**. De nombreuses réponses comportaient également la **demande de groupes à effectifs plus réduit**.

Article 26 : Disciplines d'examen

Les membres de l'AFPESS se prononcent en faveur de la **variante 2**, avec cinq disciplines d'examen. D'autres détails peuvent être réglés lors de la mise en œuvre cantonale.

Article 28 : Critères de réussite

En comparaison avec la réglementation actuelle et la proposition de compromis de la SSPES (les examens comptent séparément, mais sans double compensation), aucune des variantes proposées dans le RRM/ORM n'a convaincu les membres.

Variante 1 (moins exigeante que le statu quo)	14
Variante 2 (les examens comptent séparément, durcissement sensible des normes de réussite)	22
Variante SSPES (les examens comptent séparément, durcissement modéré)	38
Variante statu quo (double compensation et matières principales)	35
Total	109

Du point de vue du comité de l'AFPESS, le canton de Fribourg devrait se prononcer **contre un durcissement des normes de réussite** (variante 2).

Nous espérons que nos suggestions seront dûment prises en compte dans la réponse du canton de Fribourg. La prise de position définitive de l'AFPESS vous parviendra après l'assemblée générale du 6 septembre 2022. Nous restons à votre disposition pour toute clarification ou échange complémentaire.

Meilleures salutations
Pour le comité de l'AFPESS



Delphine Hospenthal
Co-présidente



Urs Schneider
Co-président